

J'éprouve une vive satisfaction à vous annoncer ce haut témoignage de l'estime et de la confiance du Roi et je m'applaudis particulièrement des relations que cette décision va établir entre nous.

Mon intention étant de procéder à votre installation, je vous serais obligé de vouloir bien venir concerter avec moi le jour où elle pourra avoir lieu.

Recevez, Monsieur le maire, l'assurance de ma haute considération.

Pour le préfet du Rhône absent,

Le conseiller de préfecture délégué,

FAYE.

II

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Paris, le 2 février 1835.

LOUIS-PHILIPPE, Roi des Français, à tous présents et à venir, salut.

Sur le rapport de notre ministre, secrétaire d'Etat, au département de l'Intérieur,

Vu les articles 3 et 4 de la loi du 21 mars 1831, nous avons ordonné et ordonnons :

ARTICLE 1^{er}

Sont nommés maire et adjoints de la ville de Lyon, département du Rhône, savoir :

Maire :	M.	MOREL (Joseph).
		VACHON-IMBERT (Joseph-François).
		REYRE (Clément).
		MERMET (Joseph).
Adjoints :	MM.	JORDAN-LEROY (André-Gaspard).
		MARTIN (Pierre-Paul).
		GUÉRIN-PHILIPPON (Joseph-Marcellin).
		CHINARD (Etienne).
		FAURE-PÉCLET (Auguste).